

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

MONCEAUX EN BESSIN

14400

Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 22/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 23 août mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 13

Présents : 09

Votants : 11

Etaient présents :

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, Adjoint,
M. Matthieu BARBÉ, Wilfried GORHY, Frédéric JOUGOUNOUX, Caroline LEVAVASSEUR, Christophe de SAINT LOUVENT, Alain SOUHARD, Conseillers.

Absent excusé :

M. Bruno OLIVE a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU
M. Bertrand VIARD a donné pour voir à M. Gilles ISABELLE

Absents :

Patrick LALONDE, Emmanuel LALOUELLE

Secrétaire de séance : Mme Anne DUJARDIN

Ordre du jour :

- I°/ Programme Travaux (Echangeur/RD6, sentes, SDF, cimetièrre, ppi..)
- II°/Finances (point financier, infos DGFIP, DGF, DETR...)
- III°/ Intercommunalité (représentativité, CLECT, rapports d'activités)
- IV°/Questions diverses (infos appel à projet, festivités, fredon et tour de table)

I°/ Travaux.

I.1°/ Echangeur / RD6

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le département via son président a annoncé le 15/07/2019 le démarrage des travaux relatif à l'échangeur entre la RN13 et la RD6 (route de Tilly).

Il ajoute que la surface totale des terrains nécessaires à la réalisation de l'échangeur et de la liaison est d'environ 9 hectares.

M. le Maire résume le coût de la première phase des travaux qui s'élève à 2,3 M€ pour un projet global représentant un montant de 6 M€ financés intégralement par le Département du Calvados. Il rappelle que ces travaux auront un impact des plus importants sur le territoire du Bessin, notamment sur Monceaux en Bessin:

⇒ Pendant la phase travaux, la circulation du RD6 sera perturbée, les usagers seront informés selon les différentes phases du chantier. L'ARD procédera à la mise en place de feux provisoires, de déviations ...

⇒ Modification des transits routiers de la route départementale n°6 (RD6) vis-à-vis de l'axe Cherbourg / Paris verra sans doute une évolution de son transit et ainsi favoriser une économie locale (tourisme, industries) voire sur les trajets quotidiens puisque qu'une aire de transit ou covoiturage sera créée à cette occasion.

⇒ Le travail initié à l'aménagement de la RD6a, depuis déjà quelques années par le conseil municipal avec le concours du département via l'ARD et le CAUE se poursuivra en prolongement des travaux en cours et se concrétisera lors du prochain mandat.

⇒ La mise en service de l'échangeur est prévue en fin d'année 2020.

M. Christophe de SAINT LOUVENT demande quel est l'impact de ces aménagements sur le trafic.

M. Le Maire répond qu'il n'en a aujourd'hui pas connaissance, les travaux vont débuter et pourront à terme nous apporter une réponse. Quoi qu'il en soit, ces travaux sont nécessaires au développement du bassin du territoire du Bessin.

M. le Maire indique qu'une étude publique a été réalisée et qu'elle est visible en ligne sur le site du département.

M. Christophe de SAINT LOUVENT souhaite que la Municipalité demande des études sur l'impact des véhicules ainsi que celui des échangeurs sur le flux des véhicules.

M. le Maire rappelle qu'à l'issue d'une réunion de travail entre le conseil municipal et le CAUE une étude est en cours. Les résultats seront prochainement connus et restitués normalement pour septembre 2019.

M. Michel BONNEAU rappelle à l'assemblée les travaux en cours des rues de la route de Tilly et de la résistance (réhabilitation des réseaux EP, AEP) puis ceux qui suivront en octobre et comportant l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications. Ces travaux fausseraient de toute évidence les résultats de comptage.

M. Matthieu BARBÉ souligne que l'installation d'une borne de recharge de véhicules électrique sur le parking de co-voiturage serait plus judicieuse que sur le parking de la Mairie.

M. le Maire rappelle que le conseil avait rejeté l'offre transmise par le SDEC Energie en son temps. Il approuve cette nouvelle proposition et en accord avec le conseil, il en fera part de nouveau au SDEC en précisant qu'il est nécessaire de maintenir le réseau du réseau électrique à proximité.

M. Matthieu BARBÉ demande où en sont les propositions à courts terme à savoir les modifications de limites d'agglomération.

M. le Maire indique que l'arrêté a été pris et qu'il est entériné. L'implantation sera effectuée d'ici la fin de l'année, à la condition que la déclaration de commencement de travaux auprès des concessionnaires de réseaux soit aboutie (réponses positives des concessionnaires).

M. Wilfrid GORHY rappelle le panneau « sauf desserte locale » n'est pas encore posé.
M. le Maire répond que l'ARD l'a pris en compte et qu'il reste juste à l'installer.

M. Christophe de SAINT LOUVENT demande où en est l'installation des panneaux indiquant la hauteur limité du pont de la gare.

M. le Maire signale qu'un tel signalement est permis en amont des deux intersections précédentes la contrainte routière. Il rappelle que la hauteur du pont est signalée au rond-point de Crémel et au carrefour de la route de la résistance. M. le Maire précise qu'il a sollicité la pose d'un panneau au niveau du rond-point du barreau suite à la demande de Mr de St Louvent, mais que celle-ci n'a pas été retenue pour l'explication susvisée.

M. Christophe de SAINT LOUVENT souligne que l'objectif des riverains est d'éviter que les véhicules n'empruntent cette voie.

DM2019.08.23-1

I.2°/ Sentes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la sente de la Chesnaie se verra prochainement impactée par l'arrivée de constructions individuelles supplémentaires. Ces nouvelles constructions imposent de réhabiliter la partie voirie en partenariat avec l'intercommunalité (eaux usées, eau potable), le Sdec (électricité), Orange (télécommunication) et bien entendu la municipalité.

Afin de finaliser l'ensemble de ces réhabilitations (réseaux et voiries), M. le Maire sollicite le conseil municipal pour lui déléguer la MOA et d'acter, autoriser tous travaux permettant la réalisation des dits travaux. Il sollicitera à cette occasion les possibles subventions (voirie, éclairage / telecom).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette demande et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents afférents.

Le Conseil Municipal demande que les habitants soient informés par un flyer des travaux à venir.

M. le Maire indique que ces informations ont été d'ores et déjà données à l'occasion de la réception de CU puisque la nécessité des réseaux est indispensable pour l'autorisation des projets.

I.3°/ Reste à réaliser :

M. le Maire indique que la sente de la Cachette a été attribuée à l'entreprise RVB.

I.4°/ Salle des Fêtes :

M. le Maire informe qu'il a sollicité deux demandes de devis pour les travaux charpentes de la salle des fêtes : une demande n'a pas aboutie.

M. Christophe de SAINT LOUVENT souhaite que deux offres supplémentaires soient présentées au Conseil Municipal.

M. Le Maire sollicitera à minima une autre entreprise afin de permettre un comparatif des prix et de la prestation.

I.5°/ Cimetière :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a opté pour l'entretien « zéro Phyto ». Il propose d'engazonner une partie afin de se rendre compte du résultat et de visiter d'autres sites qui ont adopté la démarche zéro phyto.

M. Wilfried GORHY interroge de qui va entretenir le gazon. Il ajoute que l'entretien ne pourra être effectué avec un coupe-bordure car dans ce cas, l'herbe va sur les monuments.

Mme Caroline LEVAVASSEUR propose de mettre du gazon synthétique entre les tombes.

M. le Maire propose de faire un essai d'engazonnement sur un carré du cimetière.

Le conseil approuve et donnera son avis ultérieurement.

Columbarium M. le Maire indique que le columbarium offre encore 4 cases disponibles. Il ajoute que les travaux d'extension peuvent être reportés à l'année prochaine.

Rappel du Plan Pluriannuel des travaux :

M. le Maire rappelle les travaux prévus pour 2019-2020 :

→ Sente de la Chesnaie : travaux SDEC et VRD

→ Sentes de la Cachette : travaux VRD (offre avec RVB retenue)

→ Emplacements réservés : sentes Cachette, sente et terrain des Floralies, Thanis, Poussiard,

→ Columbarium : Extension existant ou nouvel aménagement.

→ Route de Tilly : Rd6a, selon l'étude du CAUE, fixer les choix du conseil municipal en collaboration avec les habitants de Monceaux, les partenaires d'état et autres. Etablir les dossiers d'offres et d'exécution. Mr Le Maire précise que ces travaux s'étaleront sans doute sur des exercices différents.

⇒ M. le Maire rappelle au conseil municipal ce plan pluriannuel des travaux. Le Conseil Municipal prend acte.

M. Matthieu BARBÉ rappelle au Conseil que le département doit, lors du déclassement de la route départementale, soit effectuer la réfection de la route de Tilly soit compenser via une enveloppe financière. Il demande à M. le Maire ce qui a été décidé.

M. le Maire répond que rien n'a été acté en ce sens et que ce cela a été évoqué lors d'une réunion de travail du conseil municipal avec l'ARD.

II°/ Finances :

II.1°/ Point financier : M. le Maire présente, "pour information" aux conseillers, la situation budgétaire des comptes communaux arrêté au 31/07/2019.

Budget : 24700 COMMUNE DE MONCEAUX EN BESSIN 889 Rue des pommiers 14400 MONCEAUX EN BESSIN		SITUATION BUDGÉTAIRE 2019 Période du 01/01/2019 au 31/07/2019 Présentation par nature Vue synthétique					
Compte	Libellé / Désignation	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Prévisions	Réalisations	% Réalisé	Solde
TOTAL EXERCICE	DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 516,17		374 516,17	103 856,17	27,73%	270 660,00
TOTAL	DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 516,17		374 516,17	103 856,17	27,73%	270 660,00
TOTAL EXERCICE	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	223 464,00		223 464,00	70 369,57	31,49%	153 094,43
TOTAL	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 516,17		374 516,17	70 369,57	18,79%	304 146,60
TOTAL EXERCICE	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	144 500,00		144 500,00	134 253,66	92,91%	10 246,34
TOTAL	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	166 016,57		166 016,57	134 253,66	80,87%	31 762,91
TOTAL EXERCICE	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	166 016,57		166 016,57	3 937,00	2,37%	162 079,57
TOTAL	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	166 016,57		166 016,57	3 937,00	2,37%	162 079,57

M. BARBE s'étonne des montants différents entre les lignes d'un même chapitre.

M. le Maire répond que l'une correspond à la situation budgétaire dans son ensemble, l'autre à l'exercice courant.

II.2 et 3°/ Info DGFIP : M. le Maire explique aux conseillers le mécanisme du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Il les informe que l'arrêté du 21/05/2019 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et EPCI pour l'année 2019 a été publié. Il donne le montant définitif des dotations que la commune recevra.

III°/ Intercommunalité :

III.1°/ Représentativité des conseils municipaux au sein du conseil communautaire:

M. le Maire indique aux Conseillers pour information qu'il existe deux méthodes de représentativité des conseils municipaux au sein du conseil communautaire l'application du droit commun (utilisé à Bx Intercom) et l'accord local.

S'agissant de la procédure d'adoption d'un accord, il convient de noter que le conseil communautaire n'a pas à délibérer sur le sujet, celui-ci devant être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population et inversement. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la ville la plus peuplée lorsque la population de celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

DM2019.08.23-2

III.2°/ CLECT :

Lors du conseil municipal du 29 mars 2019, nous avons abordé le rapport de la CLECT mais pas délibéré par vote.

Par délibération en date du 12 février 2015, le Conseil Communautaire de Bayeux Intercom a décidé d'intégrer dans ses compétences la construction, l'entretien et la gestion d'une médiathèque intercommunale

Par délibération en date du 19 décembre 2013, la communauté de communes s'est également dotée de la compétence Construction, entretien et gestion d'une piscine intercommunale par la précision de l'intérêt communautaire de sa compétence portant sur les immeubles culturels, sportifs et de loisirs.

Suite à ces décisions, et compte tenu de l'ouverture récente ou à venir de ces deux équipements, il est nécessaire d'actualiser le montant de l'attribution de compensation de la ville de Bayeux qui était gestionnaire de ces deux types d'équipement antérieurement.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 mars dernier afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées.

La CLECT ayant approuvé à l'unanimité le rapport, celui-ci doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants sa notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre la commune de Bayeux et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

- Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire décide
- **D'approuver** le rapport de la CLECT;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DM2019.08.23-3

III.3°/Rapport d'activité 2018 de Bayeux Intercom.

M. le Maire présente le rapport d'activité 2018 de Bayeux Intercom, approuvé par le Conseil communautaire. Il rappelle que ce rapport d'activité est aussi disponible sur le site web de notre intercommunalité (<https://www.bayeux-intercom.fr>).

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ainsi, le rapport d'activité 2018 de Bayeux Intercom est présenté au conseil municipal.

- Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-39 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;
Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 11 juillet 2019 ;
Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal un rapport retraçant l'activité de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif.
Décide d'acter la communication du rapport d'activité 2018 de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif 2018.
Il autorise le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DM2019.08.23-4

III.4°/ Rapport de mutualisation de Bayeux Intercom

M. le Maire présente le rapport de mutualisation 2018 de Bayeux Intercom, approuvé par le Conseil communautaire. Ce rapport de Mutualisation est disponible sur le site web de notre intercommunalité (<https://www.bayeux-intercom.fr>). Il demande au Conseil de se prononcer.

→ Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de Bayeux Intercom ;
Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 11 juillet 2019 ;
Décide d'acter la communication du rapport de mutualisation 2018 de Bayeux Intercom.
Il autorise le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

III.5°/ PLUi :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'urbanisme Intercommunautaire a été arrêté, l'enquête publique pourra débuter du 2 septembre 2019 au 3 octobre 2019. Un lien permet d'accéder au PLUi (site Bayeux Intercom).

<https://www.bayeux-intercom.fr/amenagement-du-territoire/plui/consulter-le-dossier-denquete-publique/>

Pour information le commissaire enquêteur tiendra une permanence à Monceaux en Bessin le jeudi 19 septembre de 17h00 à 19h00.

III.6°/ RLPi :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêt de projet et l'enquête publique du RLPi ont été arrêtés et l'enquête publique débutera également le 02 septembre comme le PLUi..

<https://www.bayeux-intercom.fr/amenagement-du-territoire/reglement-local-de-publicite-intercommunal/consulter-le-dossier-denquete-publique/>

III.7°/ Inclusion Numérique :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire a approuvé la charte des partenaires du réseau d'inclusion numérique et la convention de partenariat de personnels et moyens de Bayeux Intercom afin de répondre aux besoins des habitants.

IV°/ Questions diverses:**IV.1°/ infos appel à projet :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le lien entre la qualité de l'environnement et la santé des populations est un enjeu que le Préfet de région, l'Agence régionale de santé et le Président de Région sont mobilisés et pilotent en lien avec les acteurs concernés le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe 2 : Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales
- Axe 3 : Agir pour des bâtiments et un habitat sains
- Axe 4 : Limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine
- Axe 5 : Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain.

Pour accélérer ce mouvement, l'ARS et la DREAL lancent un appel à projets, cet appel à projet a pour objectif de soutenir financièrement les initiatives des collectivités qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs cités.

IV.2°/ Engagement et Proximité :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Loi « engagement et Proximité » émane des presque cent heures d'échange direct avec le président de la république lors du grand débat National, de janvier à Avril 2019. Les items mis en avant, seront débattus cet automne en débats parlementaires (Les élus locaux, les libertés locales (place de la commune, son maire, simplifier et fluidifier le quotidien..)).

IV.3°/ Festivités :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les journées du Patrimoine auront lieu les 21 et 22 septembre prochain. La commission animation a travaillé sur le thème de l'église de Monceaux en Bessin qu'elle présentera lors de ces journées. La Municipalité souhaite que ces journées du patrimoine 2019 profitent aux habitants de Monceaux en Bessin ainsi qu'aux communes environnantes.

IV.4°/ Fredon :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la FREDON propose désormais d'autres services (insectes émergents et réglementés). Il rappelle que la FREDON dispose d'un site, il invite les administrés à le consulter (<https://www.fredonbassenormandie.fr>)

IV.5 / Signalétique :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un administré d'une demande d'ajout sur le totem situé au rond-point de Cremel, cette signalétique indiquerait la direction de son Gîte. Cette proposition est proposée au conseil municipal.

M. Christophe de SAINT LOUVENT estime que l'ajout d'une signalétique directionnelle n'a aucun impact sur les réservations de gîtes ; Celles-ci se font généralement sur internet et l'itinéraire pour s'y rendre est donné lors de la confirmation de location. Il ajoute que d'autres gîtes existent par ailleurs et ne bénéficient pas de cette indication, voire aussi que pour certains, la déclaration ne semble pas être effective ?

M. le Maire indique qu'à priori, certaines déclarations de meublés peuvent aussi se faire directement auprès de Bayeux Intercom. Il indique aussi qu'il se rapprochera de Bayeux Intercom afin de connaître le nombre de gîtes situés sur la commune de Monceaux en Bessin.

M. Christophe DE SAINT LOUVENT indique que si le Conseil décide d'ajouter une flèche, il s'y opposera ou il sollicitera l'apposition de son gîte également. Il ajoute solliciter la Municipalité pour l'apposition d'une indication de la Ferme de Crémel directement sous le panneau d'agglomération de Monceaux en Bessin car il s'agit d'un monument classé ouvert à la visite depuis 19 ans.

M. le Maire indique qu'il se rapprochera de l'ARD et lui transmettra cette demande particulière.

IV.6 / résidence les Violettes :

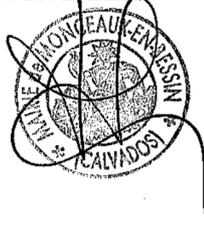
M. le Maire indique qu'une autorisation de déversement est délivrée à TRIUMVIRAT FINANCES. Cela fait suite à une entrevue en mairie entre l'aménageur, le cabinet d'étude et après avoir entendu les solutions proposées par le cabinet CAVOIT, il s'avère que les proportions de débit des eaux pluviales déversées vers le domaine public seront diminuées par trois.

IV7°/ Tour de table : Les membres du conseil municipal n'ont pas de points supplémentaires ni d'observations à formuler.

Fin de séance 23h00mn

A Monceaux en Bessin, le 23 août 2019

Le Maire,
Gilles ISABELLE



Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôturons et arrêtons la séance ordinaire du 23 août 2019

Délibération DM2019.08.29-1: Travaux voirie - délégation

Délibération DM2019.08.29-2 : Bayeux Intercom – approbation CLECT

Délibération DM2019.08.29-3 : Bayeux Intercom – approbation rapport d'activité 2018

Délibération DM2019.08.29-4 : Bayeux Intercom – approbation rapport de mutualisation

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BARBE Matthieu Conseiller	2 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BONNEAU Michel Adjoint	Rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
DE SAINT LOUVENT Christophe Conseiller	41 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralties 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
JOUGOUNOUX Frédéric Conseiller	1095 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	
LALONDE Patrick Conseiller	9 chemin des Prés d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	

LALOUELLE Emmanuel Conseiller	Résidence La Croix 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
LEVAVASSEUR Caroline Conseillère	9 résidence les Equerres 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
OLIVE Bruno Conseiller	Résidence des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	P/o M. BONNEAU
SOUHARD Alain Conseiller	Impasse des Platanes 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o M. ISABELLE